

Achat d'électricité renouvelable subventionnée :
Fin du monopole des opérateurs historiques

Enercoop, premier organisme agréé pour la gestion des contrats d'obligation d'achat d'électricité renouvelable

Paris, le 30 septembre 2016 - La coopérative Enercoop, fournisseur d'électricité 100% renouvelable, est le premier acteur à être agréé pour la gestion des contrats d'achat d'électricité renouvelable (cf [publication au JORF du 29 septembre 2016](#)).

Cet agrément met fin au monopole des opérateurs historiques sur l'achat d'électricité renouvelable subventionnée.

Une liberté de choix tant attendue

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée en août 2015, consacrait le principe d'ouverture des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables.

Il est désormais possible pour les producteurs d'énergie renouvelable d'assurer la viabilité de leur installation en bénéficiant du soutien public de l'État, tout en choisissant de **vendre leur production à l'acheteur agréé de leur choix**.

« La levée de cette barrière déterminante met fin au monopole d'EDF sur l'achat d'électricité renouvelable issue des nouvelles installations. Ceci pourra en retour stimuler le développement d'offres d'électricité verte, et rapprocher producteurs et consommateurs dans une logique de circuit court. Nous resterons vigilants à l'évolution du dispositif des garanties d'origine pour l'électricité subventionnée » explique Emmanuel Soulias, Directeur Général d'Enercoop.

Les cessions ne pourront intervenir qu'au 1^{er} janvier de chaque année, et ce dès le 1^{er} janvier 2017, sur la base de demandes envoyées avant le 1^{er} octobre 2016. Enercoop ayant anticipé ces courts délais a déjà entamé des discussions avec des producteurs sur quelques projets emblématiques, discussions qui pourraient déboucher sur des cessions dès le 1^{er} janvier 2017.

« Enercoop se félicite de cette avancée majeure, en dépit des nombreux obstacles qui freinent encore la transition vers un modèle de soutien aux énergies renouvelables impliquant davantage les citoyens et les acteurs du territoire », conclut Emmanuel Soulias.

Enercoop est le seul fournisseur d'électricité 100 % renouvelable et 100 % coopératif sur le marché français. La coopérative vient de franchir le cap des 40.000 clients et vise 150.000 clients d'ici 2020.

Pour rappel, les modalités des mécanismes de soutien aux Énergies renouvelables :

L'obligation d'achat :

Ce mécanisme historique a été mis en place afin de soutenir le développement des énergies renouvelables. Il prévoit des contrats d'achat à prix garantis de la production de ces installations par EDF ou des opérateurs locaux historiques (entreprises locales de distribution), à des prix élevés sur des durées longues. Une garantie qui permet aux producteurs d'investir et de rentabiliser leurs projets. Seuls les acheteurs historiques étaient légalement habilités à conclure des contrats d'obligation d'achat. Ils sont ensuite compensés par l'État du surcoût entre le tarif subventionné et le prix de marché, via la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité), taxe prélevée sur la consommation d'énergie des ménages. Ce sont ces contrats qui peuvent à présent être cédés aux organismes agréés en application de l'article L314-6-1 du code de l'énergie.

Le complément de rémunération (ou "marché plus prime") :

Le mécanisme du complément de rémunération, créé par la loi relative à la transition énergétique, rompt avec le principe de tarif fixe versé à chaque producteur par un seul opérateur pour chaque unité d'énergie produite. Les producteurs d'énergie renouvelable éligibles à ce mécanisme sont chargés eux-mêmes de valoriser leur production (sur le marché, en gré-à-gré...). Leur est ensuite versée une prime, ou "complément de rémunération", qui correspond à la différence entre les prix de marché constatés et un tarif cible.

A propos d'Enercoop

Depuis sa création en 2005, Enercoop a pour mission de promouvoir et de développer les énergies renouvelables, d'inciter à la maîtrise de la consommation d'énergie et de favoriser l'appropriation citoyenne de la question énergétique. Enercoop propose une offre de fourniture d'électricité basée sur un approvisionnement direct auprès de producteurs d'énergies renouvelables et développe des outils de maîtrise de la demande d'électricité. Composé de 10 coopératives régionales, le réseau Enercoop s'organise sur les principes d'une gouvernance partagée, transparente et démocratique qui accompagne des projets citoyens durables, dans les territoires. Au 1^{er} septembre 2016, avec près de 40 000 clients, 23 000 sociétaires, 110 producteurs et plus de 120 salariés, le réseau des coopératives Enercoop actionne actuellement un changement d'échelle, pour construire, par tous et pour tous, un nouveau paysage énergétique.

Contacts presse

Agence Gootenberg

Beatrix Prades – 01 43 59 29 85

beatrix.prades@gootenberg.fr